XXI ANNÉE N° 4657 MERCREDI 5 MARS 1902

LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS, VIIIe
5, rue Bayard, 5,
Téléphone : 514,36 — 524,45

84, Grande-Rue, 84

85, Rue des Ursulines, 85

LILLE
16, rue d'Angleterre, 16,
Téléphone : 672

LA JOURNÉE

Les nouvelles complémentaires qui nous arrivent aujourd'hui de Rome attestent le merveilleux éclat de la canonisation d'hier à Saint-Pierre et affirment, ce qui vaut mieux encore, que Léon XIII a très bien supporté les fatigues de cette inoubliable journée et qu'il est en santé parfaite.

✕

Hier, 3 mars, anniversaire de la fondation de l'établissement, à Saint-Etienne, des Petites-Sœurs de l'Assomption, gardes-malades des pauvres, Mme de Montalembert, Mazaudier, Tezenas du Montcel et Prenat, du barreau de Saint-Etienne, ont eu à la fois la douleur et l'honneur d'avoir à défendre 11 Petites-Sœurs contre l'interprétation inique d'une loi sectaire qui leur interdirait le libre exercice de leur sainte mission.

Sentence par la population entière, ils se sont acquittés de leur tâche avec savoir, éloquence et dévouement.

✕

Le budget se hâte vers sa fin : hier lundi, les dépenses de la guerre, des troupes coloniales et de la caisse des invalides de la marine ont été votées; aujourd'hui mardi, celles des postes et télégraphes ont suivi avec un égal entrain.

✕

Mais c'est aujourd'hui, hier soir, à Marseille, le programme du parti progressiste. Il s'est proclamé nettement antiministériel.

A la même heure, MM. Jules Lemaître et Cavaignac faisaient acclamer, à Nîmes, le programme de la « Patrie française ».

A Chalon-sur-Saône, M. Galli a fait appel à l'union de tous les patriotes contre les sectaires et les désorganisateurs de la Bruée.

✕

Aujourd'hui ont eu lieu, à la cathédrale de Chartres, les obsèques nationales et religieuses du Dr Ballay, ancien gouverneur de la Guinée française, l'une de nos plus pures gloires coloniales.

Mgr Mollien, évêque de Chartres, a donné l'absoute.

Le gouvernement et le Parlement étaient représentés; six discours ont été prononcés, dont un par le ministre des Colonies.

✕

Le Congrès socialiste de Tours a élaboré hier le programme du parti et voté la création d'un organe périodique. A ce sujet, un congressiste a proposé d'adopter le système des « Croix » et de créer des « Croix » socialistes.

✕

La Société des Agriculteurs de France a clôturé ses travaux par un grand banquet.

M. de Vogüé a préconisé la concorde dont la patrie a tant besoin en ce moment pour reconquérir sa splendeur d'autrefois.

✕

Le ministre de la Guerre du Cabinet anglais a été contraint de donner, hier soir, à la Chambre des Communes, des détails sur l'enlèvement du convoi Von Donop et de reconnaître que « les troupes anglaises ont été écrasées » dans cette affaire dont les succès postérieurs n'atténuent pas la gravité.

✕

Très importante séance hier au Reichstag, où M. de Bülow a fait connaître quelle était la politique allemande en Chine, dans quelle proportion l'occupation allemande y était maintenue et précisé le but du voyage du prince Henri aux Etats-Unis.

✕

Il est officiel que le roi d'Italie a refusé la démission des ministres et que M. Zanardelli, après avoir comblé les vides du Cabinet, se présentera le 10 mars devant les Chambres. — D'ici là, le calme sera peut-être revenu dans tous les esprits de ce Parlement.

Croisade de prières et de pénitences

Un de nos amis, réduit à l'immobilité par une cruelle maladie, nous écrit avec un humour et et une rondeur toutes militaires, en nous demandant des feuilles de la croisade.

« Excusez mon griffonnage, je suis paralysé du côté *gauche* mais je vote à *droite* pour l'expulsion des francs-maçons dont je voudrais la disparition en attendant leur cuisson. »

Il vaut mieux prier pour leur conversion!

CONDITIONS D'ENVOI

Chaque paquet de 100 feuilles de la croisade, 0 fr. 25. *Port en sus*, 0 fr. 20.

Chaque paquet de 50 images-chromos de saint Michel avec prières spéciales pour les élections, au verso, 0 fr. 25. *Port en sus*, 0 fr. 15.

Nous enverrons gratuitement sur demande 10 feuilles de la croisade et une image comme spécimen.

LA RÉPONSE

Le lendemain du jour où M. Waldeck-Rousseau s'était départi de la politesse hautaine qui lui est habituelle pour se permettre envers la Ligue des Femmes françaises des accusations outrageantes, si elles n'eussent été avant tout déplacées, M. G. de Maizières, du *Gaulois*, a voulu connaître l'impression produite par cette sortie malhonnête sur l'esprit de Madame l'amirale de Cuverville, présidente de l'œuvre calomniée.

Mais en sortant de la réunion où il diffama des femmes, M. le président du Conseil avait fait la double rencontre d'un tramway montant et d'un tramway descendant. Malgré son habileté à marcher entre deux rails, il n'avait pu, cette fois, éviter le choc — les tramways ne sont pas la Chambre, — et il s'en était suivi une chute, dont les suites eussent pu être des plus graves.

Entre la diffamation et l'interview s'était donc placé un accident, et dans le cœur de la « femme française » et chrétienne qu'est Mme l'amirale de Cuverville, l'impression de l'accident avait effacé celle de la diffamation.

« Tout d'abord, a dit Mme de Cuverville, donnez-moi des nouvelles du blessé. » Et elle s'est « associée très sincèrement aux inquiétudes qu'ont dû éprouver ses proches. » — « C'est le privilège des femmes, a-t-elle ajouté, de faire ainsi. » Elles ont bien aussi celui d'inspirer le respect, que seuls les mal éduqués leur contestent.

M. de Maizières, en se présentant chez Mme de Cuverville, ambitionnait d'elle une réponse aux pitoyables paroles de M. Waldeck-Rousseau, et il a été servi à souhait dès les premiers mots : l'intérêt touchant manifesté par la présidente des « Femmes françaises » à l'égard de leur diffamateur, n'est-ce la plus éclatante réponse? Cette réponse, la voici : « Les Femmes françaises rendent le bien pour le mal. »

Tout ce qui suit dans la conversation de Mme de Cuverville l'est que développement, en quelque sorte involontaire, de cette pensée qu'elle a mise en action, mais qu'elle s'est bien gardée d'exprimer. Sa modestie le lui interdisait.

Ainsi, d'après le président du Conseil, les « Femmes françaises » veulent acheter la France.

Acheter la France! Comme si cela se pouvait! Voilà près de trois ans que M. Waldeck-Rousseau est en marché, sans que la France lui appartienne.

En vain a-t-il offert ses fonds secrets, ses crédits détournés de leur objet, ses débits de tabac, ses palmes, ses prébendes, ses faveurs et ses promesses; la France n'est pas à vendre et ne se paye pas de cette monnaie-là!

M. Waldeck-Rousseau commence à s'en apercevoir; d'où sa grande colère contre ceux et contre celles qui veulent non pas l'acheter, mais la racheter, et quand je dis racheter, ce n'est pas au prix de l'or, c'est dans le sens le plus noble du mot, c'est dans le sens chrétien, c'est racheter au prix du zèle, du dévouement, de l'abnégation et du sacrifice, c'est racheter la France des tentatives de corruption qui suffisent à souiller

La France n'est pas achetée, mais elle est affaissée sous une poigne, mise au service de la révolution, parce que les libéraux et les conservateurs en ont refusé l'emploi que condamnait leur conscience.

Il s'agit de la relever, et ce n'est pas de trop de toutes les valeurs morales et intellectuelles du pays pour cette glorieuse entreprise. Or, parmi les hommes capables d'honorer le Parlement — voire de l'illustrer — il en est que le défaut de ressources retient éloignés de toute candidature. Ceux-là se comptent même en majorité, car ce ne sont pas d'habitude les travailleurs, les savants, les penseurs qui font fortune.

Eh bien, grâce aux Femmes françaises, aux Ligues, aux Groupes et aux Comités de l'opposition, la pauvreté n'empêchera plus la candidature du mérite.

Et, j'en ai pour garantie la fierté de mon pays, le mérite, fortifié par l'amour de la justice, de l'égalité et de la liberté, l'emportera sur la poigne de M. Waldeck-Rousseau.

J. B.

LE JUBILÉ DE LÉON XIII

Aux détails très complets et très intéressants que nous avons dû hier à nos correspondants de Rome, nous ajouterons ceux qui nous arrivent encore aujourd'hui :

Je vous ai indiqué hier le chiffre de 40 000 personnes présentes à la cérémonie. Je le crois exact : cependant plusieurs confrères, habitués sans doute à évaluer mieux que moi les foules, auraient vu là 60 000 personnes à Saint-Pierre.

La décoration de la basilique était somptueuse. Les énormes piliers de la nef centrale étaient drapés de rouge à bandes d'or. Au fond, devant le groupe des Pères de l'Eglise, on avait élevé un baldaquin colossal, à fond d'hermine, sous lequel était placé le trône du Saint-Père.

Bien que, comme je vous l'ai dit, la cérémonie ait dû être retardée de près d'une heure, à 10 heures toutes les tribunes étaient occupées et les nefs absolument combles.

Dans la tribune diplomatique, les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires étaient tous en grand uniforme.

Dans le cortège du Pape, il y avait plus de 200 archevêques et évêques, parmi lesquels 14 évêques français, 30 cardinaux en robe rouge, et parmi eux LL. EEm. Langénieux, Richard, Coullié et Mathieu.

Le Saint-Père paraît très heureux et ravonnant de santé. Il est revêtu d'une chape lumineuse, sa tête se dresse sous la tiare et sa main se lève majestueuse, pleine de grâce et d'abandon, pour bénir sans se lasser tout le peuple qui l'acclame avec enthousiasme.

Quand la messe fut achevée, Léon XIII entonna, d'une voix claire et bien distincte, le *Te Deum*.

Il était près de 1 h. 1/2 quand le Saint-Père a pu rentrer dans ses appartements.

Il a reçu aussitôt la visite de son médecin, le Dr Lapponi, qui l'a trouvé debout et, ayant constaté le parfait état de santé qu'il était, recommandé au Pape de se reposer et fermer sa porte. Vers 5 heures, le Dr Lapponi est revenu et a trouvé Léon XIII encore debout et prenant son frugal repas.

GAZETTE DU JOUR

LA VICTOIRE D'UNE CLOCHE

On nous écrit de Bœurs-en-Othe (Yonne) le récit de la lutte épique d'un maire façon Thomas et Cocula contre la cloche de l'église.

Ce maire, Normand, de nom seulement, n'aime pas les curés; il prétend que ceux-ci se donnent rendez-vous à Bœurs depuis que le port de la soutane y est interdit.

La Fabrique ayant fait l'acquisition d'une cloche, le féroce Normand, son écharpe au ventre, tenta de s'opposer à son baptême. Il subit un échec honteux. Il essaya de prendre sa revanche en s'opposant à ce que la cloche fût installée au clocher. La cloche y monta quand même. Il promulgua alors un édit pour interdire au sacristain de mettre la cloche en branle. La cloche sonna à toute volée, malgré dix procès-verbaux consécutifs, et, ces jours-ci, le tribunal de Joigny déclarait l'ukase de Normand nul et de nul effet, et acquittait le sonneur.

O rage! ô désespoir! ô cloche ennemie! l'administration mettait le comble à l'humiliation de Normand, en contraignant la municipalité de Bœurs de faire au clocher des travaux de réparation.

Voilà donc Normand battu et ridicule. Chaque fois que la cloche sonne, le malheureux trépigne et montre le poing au clocher qui reste impassible.

Oh! cléricalisme, voilà bien de tes coups!!

POUR LE GÉNÉRAL ANDRÉ

Ces jours-ci, au Parlement allemand, un orateur catholique s'était plaint du fait qu'un officier avait puni quelques soldats catholiques, accusés d'avoir participé en uniforme à une manifestation en l'honneur des Jésuites. « Aussi longtemps que les Jésuites sont bannis d'Allemagne, aurait dit l'officier, ils doivent être regardés comme les ennemis de l'empire, et les soldats ne peuvent les ovationner! »

Voici la réponse du ministre : « D'après mon enquête, l'officier en question n'a pas dit que les Jésuites sont les ennemis de l'empire; mais il a déclaré qu'aussi longtemps que la loi bannit les Jésuites, les soldats ne peuvent participer aux ovations organisées en leur honneur. Par conséquent, il n'y a pas eu d'intention d'offenser les Jésuites. Malgré cela, j'ai donné ordre que de pareilles remarques ne se reproduisent plus dans les instructions adressées aux soldats. »

Imaginez, et vous le pouvez sans peine, quelle eût été, à une question de ce genre, la réponse de notre ministre de la Guerre!!

DUPLICITÉ

« Je vous en prie, jusqu'aux élections plus de bruyantes manifestations anticléricales. » Tel est, assure-t-on, le mot d'ordre que M. Waldeck-Rousseau donne à sa majorité après le vote péniblement acquis de la motion Brisson contre la loi Falloux.

Il faut croire que les préfets ont reçu des instructions analogues.

En effet, le préfet de Tarn-et-Garonne se trouvant dans une commune importante qui possède une belle église tint ce langage :

— Vous avez là un beau monument, Monsieur le curé, mais la porte le dépare; vous aurez une porte plus assortie.

Et dans une autre localité :

— Comment, Monsieur le curé, vous n'avez pas de clocher à votre église? Je vais faire dresser un devis pour une construction immédiate.

Le piège est trop grossier et la duplicité ministérielle trop évidente pour tromper qui que ce soit.

RECONNAISSANCE

On nous écrit de Saint-Flour :

Vous savez que notre député, le médicastre Hugon, est une des unités parlementaires les plus asservies au jacobinisme ministériel.

Ce que l'on sait peut-être moins, c'est que ledit Hugon, fils d'un brave et modeste agriculteur de la région, doit d'être docteur au dévouement d'un saint prêtre qui commença à l'instruire, et au Petit Séminaire de Saint-Flour, où il put terminer ses études dans les conditions les moins onéreuses possible.

C'est sans doute par reconnaissance qu'il a voté toutes les lois sectaires contre les Congrégations d'abord, contre la liberté de l'enseignement ensuite.

Voilà, n'est-ce pas, qui est bien grand cœur?

Hugon est digne de ses nouveaux maîtres : à ministres renégats, c'est une majorité de renégats qui convient.

Notre correspondant ajoute que les électeurs de Hugon, trompés une première fois par les origines de leur élu, ne seront pas trompés une seconde fois. Ils se préparent à donner à Hugon une leçon sévère et juste.

PREMIÈRES FEUILLES

Le printemps frappe à notre porte : un de nos confrères signale dès bourgeons à un marronnier des Champs-Elysées.

Nous pouvons annoncer plus et mieux :

Au rond-point des Champs-Elysées, un marronnier, sans doute piqué d'émulation à la vue des bourgeons de son camarade, étale, lui, de jolies petites feuilles d'un vert tendre encore, mais que les caresses du soleil ne tarderont pas à colorer.

Braves petites feuilles, souhaitons que leur téméraire précocité ne leur porte pas malheur, et que, ayant devancé la date officielle du printemps, elles voient cependant les derniers jours d'automne.

L'ACTION LIBÉRALE

La campagne de conférences de l'Action libérale prend chaque jour un développement plus considérable. Dimanche et lundi ses orateurs ont fait acclamer son programme à Paris et en province. A Plaisance, M. Reverdy a fait applaudir le programme de l'Action libérale; à Nemours, M. Jean Lerolle a fait une magnifique conférence contre le collectivisme; à Boulogne, après un vibrant discours de M. Desmyttère, 600 électeurs ont acclamé la candidature de M. Achille Adam; à Fourmies, magnifique conférence de M. Henri Bazire devant un public de plus de 500 hommes venus des divers points de la région.

— Vaincre une passion, c'est lui dérober sa pensée et sa conduite : cela fait, elle meurt d'inanition.

JOUFFROY.

DISCOURS POLITIQUES

M. RIBOT A MARSEILLE

M. Ribot a prononcé, hier soir, à Marseille, un grand discours politique, devant un auditoire de 4 000 personnes.

L'orateur a montré d'abord comment, à la faveur du trouble des esprits, les socialistes sont arrivés à être représentés dans le gouvernement. Après avoir brièvement défendu la liberté de l'enseignement, il a examiné le rôle joué dans le Cabinet par M. Millerand :

Si, dit-il, il a échoué dans la plupart de ses entreprises, notamment dans l'institution des Conseils du travail et dans le projet d'établir un Syndicat obligatoire entre tous les ouvriers d'un même établissement, c'est pour avoir méconnu les droits individuels des travailleurs.

L'entrée d'un collectiviste dans le gouvernement ne pouvait pas ne pas produire ces conséquences. On s'en aperçoit à la fréquence des grèves, à leur caractère et à la prétention qu'ont certains Syndicats d'adresser des sommations aux pouvoirs publics, de traiter d'égal à égal avec eux, de les menacer, s'ils résistent, de la grève générale.

Si la loi des retraites ouvrières n'a pu aboutir, c'est parce qu'au lieu d'encourager les Sociétés de secours mutuels, instrument admirable de solidarité et de propagande, on a voulu faire du socialisme bureaucratique, à l'exemple de la Prusse. Les intéressés ont protesté avec un tel ensemble qu'on a dû remettre le projet sur le métier.

Nous devons nous préoccuper des dangers qui menacent l'armée nationale. Que deviendra-t-elle, en effet, si on ne la met en dehors de nos querelles?

M. Ribot a protesté avec énergie contre les discours imprudents livrés par le ministre de la Guerre au vent de la publicité.

La réunion s'est terminée sans incidents.

LA « PATRIE FRANÇAISE » A NIMES

MM. Jules Lemaître et Cavaignac ont fait, à Nîmes, une conférence qui a obtenu un immense succès.

Leurs discours peuvent se résumer ainsi : Il faut savoir choisir entre ceux qui soutiennent le ministère de désorganisation nationale, de ruine financière et d'anarchie intérieure, que préside M. Waldeck-Rousseau, et ceux qui inscrivent sur leur drapeau cette triple devise : liberté, paix sociale, progrès.

La candidature de M. Joseph Ménard a été acclamée.

Plusieurs milliers de personnes ont reconduit ensuite les orateurs à leur hôtel. Une bande d'anarchistes a essayé de troubler cette belle manifestation, de complicité avec la police.

Les artilleurs à cheval ont balayé les perturbateurs aux applaudissements de la foule.

A CHALON-SUR-SAONE

Une importante réunion, convoquée par la Ligue des Patriotes, a eu lieu à Chalon-sur-Saône. M. Henri Galli, conseiller municipal de Paris, a exposé quel devait être, pour lui, aux élections prochaines, le programme des patriotes républicains.

Des sectaires, dit-il, veulent détruire la liberté. Leurs complices et leurs alliés veulent détruire tout ce qui fait la force de la patrie. Nos gouvernants ont mis les finances de l'Etat en déplorable situation. Il faut combattre ces adversaires de la patrie.

La salle entière a acclamé ce discours et crié : « Vive l'amnistie! Vivent Déroulède et Marcel Habert. »

Lire à la deuxième page la suite du

PREMIER PROCÈS CONTRE LA CHARITÉ

LE CONGRÈS SOCIALISTE
DE TOURS

LE PROGRAMME DU PARTI

Le Congrès socialiste de Tours a approuvé le programme politique et économique élaboré par le Comité général et modifié dans la forme par une Commission spéciale.

Nous ne possédons que le texte du Comité général; mais les modifications que lui a fait subir la Commission sont, paraît-il, sans importance.

En voici quelques paragraphes :

Les travailleurs doivent constituer une organisation économique : Syndicats, Coopératives, et un parti politique de classe distinct de tous les partis bourgeois.

Pour défendre les intérêts des travailleurs et préparer l'expropriation politique et économique de la bourgeoisie, le parti socialiste poursuit la conquête des pouvoirs publics dans la commune, le département et l'Etat.

De plus, le parti socialiste déclare que les travailleurs ne doivent pas seulement participer aux élections, mais qu'ils ont encore à se préparer à de grands efforts collectifs, à une action de classe continue, méthodique et révolutionnaire. Ce n'est qu'en exerçant sur le gouvernement et sur la société une pression irrésistible que le prolétariat peut, soit assurer le succès des réformes politiques et économiques, soit enfin triompher de toutes les résistances qu'opposera la bourgeoisie à la transformation de la société actuelle en une société collectiviste ou communiste.

Voici maintenant quelques articles du programme :

Suffrage universel sans distinction de sexe, et dans toutes les élections.

Suppression du Sénat et de la présidence de la République.

Suppression du budget des cultes et retour à la nation des biens « dits de mainmorte, meubles et immeubles, appartenant aux corporations religieuses » (décret de la Commune du 2 avril 1871), et de ceux des familles ayant régné en France, y compris toutes les annexes industrielles et commerciales des corporations religieuses.

Suppression des tribunaux actuels et organisation de tribunaux formés par un jury et des juges élus.

Gratuité de la justice. Rémunération par l'Etat des avocats et des officiers ministériels.

Substitution immédiate pour l'armée de la juridiction civile à la juridiction militaire des Conseils de guerre.

Suppression des maisons de détention, des pénitenciers militaires.

Suppression des armées permanentes, création d'une milice sédentaire, c'est-à-dire armement général du peuple pour la défense de ses libertés.

A travail égal, salaire égal pour les travailleurs des deux sexes.

Fixation du salaire par les compagnes ouvrières.

La surveillance des ateliers, chantiers, usines, mines, services publics, concernant les conditions du travail, d'hygiène et de sécurité, sera exercée par des inspecteurs élus par les syndicats ouvriers. Les infractions aux cahiers des charges, aux lois et aux règlements, seront jugées sans appel par les tribunaux réorganisés des Conseils de prud'hommes.

Interdiction à toute Congrégation, à toute Société religieuse, de solliciter des aumônes à domicile, d'exploiter une usine, une maison de commerce, un domaine agricole, en un mot de produire ou de vendre des marchandises, d'employer et de faire travailler des ouvriers laïques.

Interdiction à tout religieux congréganiste ou non, d'ouvrir une école, de la diriger ou d'y enseigner.

Annulation de tous les contrats qui ont aliéné la propriété publique (Banque de France, mines, chemins de fer). Suppression de la dette publique.

Abolition de tous les impôts indirects. Impôt progressif sur le capital et les revenus qui dépassent 3 000 francs.

Limitation du droit de tester. Retour à la société des héritages en ligne collatérale. Limitation de l'héritage en ligne directe. Impôt progressif sur les successions.

Monopole de l'alcool et du sucre.

LE CAS MILLERAND

En ce qui concerne la participation socialiste au pouvoir, la motion suivante a été votée à l'unanimité :

Le Congrès, considérant que la résolution votée par le Congrès socialiste international de Paris, sur la participation d'un ou de plusieurs socialistes au pouvoir bourgeois, décide qu'il [illegible] aucun socialiste [illegible] dans une combinaison [illegible] tant qu'un congrès du parti n'en aura pas décidé autrement.

LA CROIX SOCIALISTE

On s'est occupé également de la création d'un organe du parti. Au Congrès de Lyon, avait été décidée la création d'un journal quotidien, rédigé et administré par le parti socialiste. Un rapport fut rédigé par M. Orry, et ce rapport conclut à une dépense nécessaire de 500 000 francs, dont le Comité général est impuissant à récolter, pour le moment, le premier billet de 1000. Donc, inutile d'insister; mais on peut, du moins, publier un bulletin périodique. C'est ce qu'a préconisé M. Gérault-Richard. A ce propos, un délégué a proposé de copier le système des *Croix* et de créer les *Croix socialistes*.

Finalement, la création d'un journal périodique a été décidée provisoirement.

M. JOURDE EXCOMMUNIÉ

De toutes les discussions, il s'est dégagé un esprit antimilitariste poussé au dernier point.

Tout ce qui touche de près ou de loin à l'armée paraît odieux au Congrès. C'est ainsi qu'on a flétri le député Jourde, qui a osé signer une souscription pour offrir une épée d'honneur à l'empereur de Russie, et qui a voté tous les crédits du ministère de la Guerre.

M. WALDECK-ROUSSEAU

A l'issue de la visite qu'ils ont faite à midi au président du Conseil, les Drs Poirrier et Babinsky ont signé le bulletin suivant :

« Nuit bonne, dépression moins grande. Douleurs moins vives dans l'épaule, dont on pourra commencer demain le massage. Repos absolu. »

L'épreuve radiographique faite, il y a deux jours, a permis aux médecins de constater qu'il n'y avait pas, à l'épaule, de luxation, et que des massages suffiraient à produire un complet rétablissement d'ici dix à douze jours.

Les plaies relevées sur diverses parties du corps étaient peu profondes et sont déjà fermées.

Le président du Conseil pourra certainement reprendre la direction de son ministère dans quarante-huit heures, sans toutefois quitter la chambre.

INFORMATIONS DU SOIR

Mgr FAVIER

Le Saint-Père, voulant reconnaître les nombreux services rendus par Mgr Favier aux missions de Chine, vient de le nommer, par Bref, prélat assistant au trône pontifical.

Ce Bref est une réponse éloquente du Vatican aux attaques et aux calomnies de la presse italienne anticléricale à l'endroit de Mgr Favier.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

La taxe des journaux

On a distribué aujourd'hui aux députés le rapport fait par M. Marcel Sembat, au nom de la Commission du budget chargée d'examiner le projet de loi concernant les journaux et écrits périodiques et les imprimés non périodiques.

Le rapporteur propose de taxer de la façon suivante la taxe des journaux périodiques et imprimés non périodiques.

La taxe des journaux et écrits périodiques est, par exemplaire, d'un centime (0 fr. 01) jusqu'à 50 grammes.

Au-dessus de 50 grammes le port est augmenté d'un centime (0 fr. 01) par 25 grammes ou fraction de 25 grammes excédant.

Ces mêmes journaux et écrits périodiques, quand ils circulent dans les départements de publication ou dans les départements limitrophes, ne payent que la moitié des prix indiqués ci-dessus.

Est considérée comme supplément à un journal ou à un écrit périodique toute feuille détachée, paraissant périodiquement ou constituant une addition occasionnée par l'abondance des matières ou servant à compléter, à commenter ou à illustrer le texte du journal.

Le supplément doit porter l'indication imprimée *supplément*, le titre et la date ou le numéro du journal.

Tout supplément est pesé avec la feuille principale et le port est perçu d'après le poids total.

L'emprunt algérien

La distribution d'aujourd'hui comprend le projet de loi, déposé par M. Waldeck-Rousseau, tendant à autoriser l'Algérie à contracter un emprunt de 100 millions.

On sait que le projet a été voté dans la dernière session des délégations financières algériennes.

ÉCHOS DU SÉNAT

Le travail dans les mines

La Commission relative à la durée du travail dans les mines, réunie cette après-midi sous la présidence de M. Waddington, a entendu M. Darcy, président, et Gruner, secrétaire général des houillères de France, ainsi que plusieurs directeurs de mines des bassins houillers du Nord, du Centre et du Midi.

La Commission entendra demain les représentants des industries métallurgiques.

Le 12 mars, elle entendra les représentants des Syndicats ouvriers mineurs. Ceux-ci seront, en outre, entendus contradictoirement avec les représentants et directeurs de mines dans une séance ultérieure.

Commission des douanes

La Commission des douanes s'est réunie sous la présidence de M. Viger pour examiner la proposition de loi de M. Charles Prevet qui tend à supprimer pour le gouvernement le droit de suspendre en tout ou en partie par décret les droits de douane sur les blés et à substituer le régime de la loi au régime du décret.

Elle a entendu M. Jean Dupuy, ministre de l'Agriculture, qui ne s'est pas montré favorable à la proposition parce qu'elle supprimerait une prérogative du pouvoir exécutif.

LE DISCOURS DE M. RIBOT

Le *Temps*, qui donne le texte in-extenso de la grande conférence faite hier par M. Ribot au grand théâtre de Marseille, fait les réflexions suivantes sur le discours de l'ancien ministre.

Après avoir évoqué la figure de M. Thiers, M. Ribot aborde les diverses questions posées dans la législature qui s'achève et que la législature nouvelle aura mission de résoudre.

En premier lieu la liberté d'enseignement : il ne veut pas qu'on y touche, en quoi il reste fidèle à la constante doctrine libérale et républicaine.

Cette doctrine se résume, pour nous, en deux mots : on doit le pouvoir à ses amis, la liberté à nos adversaires. Le monopole de l'Université et tout ce qui tend à le réaliser sous main serait le contre-pied de ce principe nécessaire.

La grande enquête poursuivie par la Commission de l'enseignement, sous la présidence, justement, de M. Ribot, a réuni sur ce point l'unanimité des témoignages, et nous nous empressons d'ajouter que la Chambre ne s'est pas encore prononcée en sens contraire. Aux électeurs de décider.

Est-ce à dire que les droits de l'Etat seront méconnus? M. Ribot est le premier à les garantir par un droit de contrôle plus étroit que les tribunaux seront appelés au besoin à sanctionner : mais de là à reléguer au rang de parias les enfants qui ne seront pas sortis des écoles officielles, il y a un abîme.

En ce qui touche les lois dites sociales, M. Ribot a raison de s'élever contre les encouragements donnés à l'intervention abusive des Syndicats, contre le privilège dont on prétend les doter de représenter à eux seuls les intérêts de tous les ouvriers, alors qu'ils ne représentent que les pensées et les ambitions de quelques-uns.

On a déposé un projet de loi sur les retraites ouvrières dont on veut faire un service d'Etat; on n'a pu s'entendre sur son texte. Ne vaudrait-il pas mieux s'attacher à développer les institutions de prévoyance déjà si nombreuses et qui font tous les jours leurs preuves?

LES AGRICULTEURS DE FRANCE

Cette après-midi, à 2 heures, a eu lieu la séance de clôture de la 33e session de la Société des Agriculteurs de France. M. le marquis de Vogüé, de l'Académie française, présidait, assisté de MM. le comte de Luzay, Paul Blanchemain, de Meniouk et Emile Dussort, vice-présidents; Aylies, secrétaire général; Gavoty et Courtin, secrétaires; de Monplanet, trésorier. Reconnus également : MM. de Vilmorin, de la Fosse, le comte de Blois, le marquis de Barbentane, de la Bouillerie, de Luzay, de la Doucette, Courtin, etc.

Après avoir, en un discours très applaudi, résumé les travaux des diverses sections et les avoir fait ratifier par l'assemblée, le marquis de Vogüé a déclaré la session close.

LA CONFÉRENCE DES SUCRES

Bruxelles, 4 mars. — M. de Latour, un des délégués français à la conférence des sucres, est parti hier soir pour Paris. M. Kœner, délégué allemand, est parti hier soir pour Berlin.

On attend leur retour pour jeudi à la conférence des sucres.

LES SANS-TRAVAIL EN HONGRIE

Budapest, 4 mars. — Hier, des ouvriers sans travail se sont massés devant le bureau officiel de placement et ont fait des manifestations tumultueuses. La police a dû intervenir avec vigueur et a opéré plusieurs arrestations. Un agent a été grièvement blessé.

LES ÉTUDIANTS SICILIENS

Malte, 4 mars. — Les étudiants des Universités siciliennes viennent de faire une excursion à Malte. Leur présence a donné lieu à des manifestations italiennes et irrédentistes, d'un caractère accentué. On s'en montre impressionné dans les sphères anglaises.

LES CERCLES OUVRIERS A BARCELONE

Barcelone, 4 mars. — Le capitaine général a ordonné la fermeture des Cercles ouvriers et des Sociétés de patrons.

On signale la disparition de 25 000 pesetas qui avaient été escamotées avant les derniers événements pour secourir les grévistes métallurgistes.

LES DRÈCHES

Berlin, 4 mars. — La Commission du tarif douanier du Parlement allemand a adopté une proposition de M. Kanitz élevant le droit sur la drèche d'orge de 6 marks 25 à 10 marks 25 et le droit sur les autres drèches de 9 marks à 11 marks.

M. Herol a retiré une proposition qu'il avait présentée dans le même sens.

LA BAGARRE D'HIER

La 9e Chambre correctionnelle, qui tenait aujourd'hui l'audience des flagrants délits, a jugé une première fournée de manifestants arrêtés dimanche au cours de la bagarre des sans-travail; tous les prévenus sont poursuivis pour cris séditieux, rébellion, outrages, violence et voies de faits envers les agents de la force publique.

Le premier appelé, Léon Compère, 19 ans, ajusteur, est condamné à trois mois de prison.

André Lemaître, 18 ans, bijoutier, à trois mois de prison.

Marcel Lainé, 21 ans, piqueur à la Ville de Paris, est condamné à trois mois de prison.

Legeault, 19 ans, emballeur, quinze jours de prison.

Joly, 20 ans, plombier, quatre mois de prison.

Alexandre Gabonnic, étudiant russe, trois mois de prison.

Les russes Akimoff et Hazariew trois mois de prison.

Nicolaï a crié : « Vive l'anarchie! » Le premier de tous les accusés, il avoue. Le tribunal, impressionné sans doute par cette sincérité, ne lui inflige que dix jours de prison.

Romieu, 20 ans, serrurier, a donné des coups de poings, un mois de prison.

Imbert, 39 ans, peintre en bâtiment, est condamné à un mois de prison avec sursis.

Dix-neuf autres manifestants comparaîtront demain.